

Guide d'introduction à la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada 

N° de cat. : En88-17/2026F-PDF
ISBN : 978-0-660-79329-0
EC25111

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
Édifice Place Vincent Massey
351 boul. Saint-Joseph
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Ligne sans frais : 1-800-668-6767
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre
de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026

Also available in English

Table des matières

SECTION 1	Introduction.....	1
1.1	Contexte.....	1
1.2	Objectif de ce guide	1
1.3	À qui s'adresse ce guide d'introduction ?.....	1
1.3.1	Aperçu du sous-secteur	1
1.3	Comment utiliser ce guide	2
SECTION 2	La transition vers la carboneutralité	4
2.1	Qu'est-ce que la carboneutralité ?.....	4
2.2	Pourquoi est-il important de planifier pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ?	4
2.3	La transition mondiale vers la carboneutralité	5
2.4	La transition vers la carboneutralité pour le sous-secteur des services professionnels au Canada	6
2.4.1	D'où proviennent les émissions du sous-secteur des services professionnels ?	6
2.4.2	Comment réduire les émissions dans le sous-secteur des services professionnels	7
2.5	Mesure des émissions de GES	9
2.5.1	Le protocole sur les GES	9
2.5.2	Organisation internationale de normalisation	10
SECTION 3	Stratégie et planification pour atteindre la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels.....	12
3.1	Stratégie d'entreprise dans un monde carboneutre	12
3.1.1	Modèle d'affaires carboneutre.....	12
3.1.2	L'avantage concurrentiel de la carboneutralité	13
3.2	Planification de la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels	13
3.2.1	Étape 1 - Créer un inventaire des GES pour une année de référence	14

3.2.2	Étape 2 - Identifier les mesures d'atténuation des GES	16
3.2.3	Étape 3 – Évaluer et hiérarchiser les mesures d'atténuation des GES	21
3.2.4	Étape 4 - Fixer des objectifs et établir un calendrier de mise en œuvre	22
3.2.5	Étape 5 - Surveiller la mise en œuvre et réviser périodiquement le plan.....	24
SECTION 4	Conclusion	25
	Glossaire	26
	Abréviations.....	29
SECTION 5	Références	30
ANNEXE 1	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	31
ANNEXE 2	Descriptions des technologies	1

SECTION 1 Introduction

1.1 Contexte

En collaboration avec [l'Accélérateur de transition](#), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a créé une série de guides d'introduction à la carboneutralité pour des secteurs industriels spécifiques dans le cadre de son initiative « Défi carboneutre ». L'objectif de cette collaboration est d'aider les entreprises et les organisations à élaborer une stratégie visant à réduire leurs émissions tout en améliorant leur compétitivité et leur résilience dans une économie carboneutre. Ces guides ont tous été élaborés en consultation avec les entreprises participantes au Défi carboneutre dans le secteur concerné au moment de leur rédaction.

1.2 Objectif de ce guide

Le présent guide d'introduction à la carboneutralité a pour objectif d'aider les entreprises et les organisations du sous-secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (sous-secteur des services professionnels) au Canada à :

- a) mieux comprendre l'importance de la carboneutralité et ce à quoi pourrait ressembler la transition vers la carboneutralité, tant pour leur sous-secteur que pour l'ensemble des secteurs; et
- b) élaborer une stratégie et un plan pour atteindre la carboneutralité au sein de leur entreprise ou organisation.

1.3 À qui s'adresse ce guide d'introduction ?

L'objectif de ce guide est d'aider les entreprises et les organisations du **sous-secteur des services professionnels** à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il peut être utilisé aussi bien par les entreprises et les organisations qui viennent de s'engager dans cette voie que par celles qui sont déjà bien avancées dans le processus et qui recherchent des conseils plus concrets sur les mesures à prendre.

1.3.1 Aperçu du sous-secteur

Les entreprises du sous-secteur des services professionnels offrent des conseils et des prestations spécialisés à leurs clients. Elles ne commercialisent pas de biens matériels et exercent principalement leurs activités dans des bureaux, bien que leurs employés puissent également travailler à distance. Ce sous-secteur peut inclure:

- les cabinets comptables;
- les conseillers en placement;
- les consultants en ingénierie;
- les consultants en gestion;
- les conseillers juridiques;
- les spécialistes des ressources humaines;
- les planificateurs;
- les architectes;

- les agences de publicité;
- les agences de marketing;
- les entreprises d'approvisionnement.

La liste complète des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pertinents pour ce sous-secteur est fournie à [l'Annexe 10](#).

Au Canada, le sous-secteur des services professionnels compte plus de 500 000 entreprises, dont la plupart sont des petites et moyennes entreprises (PME) employant de quelques personnes à plusieurs centaines d'employés. L'ensemble du secteur employait plus de 1,2 million de personnes en 2024 [1] et a contribué 133 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada en 2022 (environ 6 % du PIB total du Canada) [2]. Les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de ce sous-secteur sont estimées à plus de 11 mégatonnes (Mt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂eq) par an (~1,5 % des émissions totales du Canada)[3].

Dans la plupart des cas, les entreprises de services professionnels ne sont pas des émetteurs importants à titre individuel et n'auront pas à apporter de changements significatifs à leur modèle d'affaires à mesure que l'économie passera à la carboneutralité. Cependant, les émissions totales du sous-secteur restent importantes et doivent être réduites si le Canada veut atteindre son objectif de carboneutralité.

1.3 Comment utiliser ce guide



ÉTAPE 01

Créer un inventaire de GES pour une année de référence



ÉTAPE 02

Identifier les mesures d'atténuation des GES



ÉTAPE 03

Évaluer et hiérarchiser les mesures d'atténuation des GES



ÉTAPE 04

Fixer des objectifs et établir un calendrier de mise en œuvre



ÉTAPE 05

Suivre la mise en œuvre et réviser périodiquement le plan

Le guide est divisé en deux sections principales :

[SECTION 2 : La transition vers la carboneutralité ; et](#)

[SECTION 3 : Stratégie et planification pour atteindre la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels](#)

La SECTION 2 a pour objectif de fournir de l'information sur ce qu'est la carboneutralité, pourquoi elle est importante et à quoi pourrait ressembler la transition pour le sous-secteur des services professionnels et à l'échelle mondiale. La section fournit des informations générales et contextuelles importantes que les entreprises doivent connaître avant d'élaborer leur stratégie et leur plan de carboneutralité.

La SECTION 3 a pour objectif de fournir aux entreprises des conseils sur la manière dont elles peuvent élaborer une stratégie carboneutre et un plan concret pour sa mise en œuvre. Veuillez noter que ce guide s'appuie sur les activités types d'une entreprise du sous-secteur des services professionnels. Bien qu'il fournisse des indications générales visant à simplifier et à faciliter le

processus de planification de la carboneutralité, l'information qu'il contient doit être adaptée à la situation propre à chaque entreprise pour définir une feuille de route.

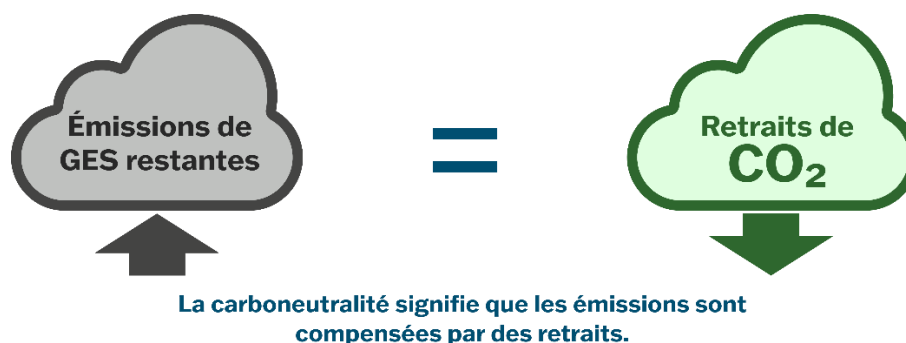
SECTION 2 La transition vers la carboneutralité

Cette section a pour objectif de fournir de l'information générale et contextuelle pertinente sur la transition vers la carboneutralité, afin d'aider les entreprises de services professionnels à comprendre leur rôle dans cette transition et à se préparer à élaborer leur stratégie et leur plan de carboneutralité.

Elle décrit ce qu'est la carboneutralité, pourquoi elle est importante et à quoi ressemblera la transition vers la carboneutralité pour les entreprises et les organisations du sous-secteur des services professionnels au Canada et dans le monde. Elle présente également comment mesurer les émissions à l'aide de pratiques comptables internationalement reconnues en matière d'émissions de GES.

2.1 Qu'est-ce que la carboneutralité ?

La carboneutralité est atteinte lorsque les émissions anthropiques¹ de GES dans l'atmosphère sont compensées par les absorptions anthropiques sur une période donnée[1].



Les GES sont des gaz émis par des sources humaines et naturelles qui, une fois dans l'atmosphère, absorbent et libèrent de la chaleur. L'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère contribue au changement climatique. GES comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés. Une unité de mesure couramment utilisée pour les GES est le CO₂e, qui signifie « équivalent dioxyde de carbone » et tient compte du [potentiels de réchauffement planétaire](#) (PRP) de tous les GES.

2.2 Pourquoi est-il important de planifier pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ?

Le monde s'oriente vers la carboneutralité, car les données scientifiques sont claires : pour éviter les pires effets du changement climatique, nous devons éliminer tout apport net de GES dans l'atmosphère. Pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, qui consiste à limiter le réchauffement à 1,5 °C, des mesures immédiates doivent être prises dans tous les secteurs de l'économie. Ne pas

¹ Émissions de GES provenant de l'activité humaine.

agir augmentera les risques pour la santé, les écosystèmes et la stabilité économique, et rendra les transitions futures plus difficiles et plus coûteuses. Alors que les coûts et les répercussions du changement climatique continuent d'augmenter, la nécessité d'agir pour le climat est plus évidente que jamais. C'est pourquoi les gouvernements, les entreprises et les communautés s'engagent à réduire activement les émissions et construire un avenir résilient aux changements climatiques.

Pour le sous-secteur des services professionnels, il est important d'atteindre la carboneutralité, car ses émissions globales sont importantes, même si celles des entreprises, prises individuellement, sont généralement faibles². Le sous-secteur dans son ensemble a un rôle à jouer dans la transition mondiale vers la carboneutralité.

Pour chacune des entreprises du sous-secteur, il est important de planifier la transition vers la carboneutralité, car cela leur permet de se préparer pour l'avenir. Les entreprises peuvent accroître leur résilience face aux risques climatiques, identifier des opportunités d'affaires, assurer un avantage concurrentiel dans un marché en transition vers la décarbonation et de renforcer leur réputation auprès de leurs clients et investisseurs. Cela peut également être utile pour se conformer aux normes réglementaires en évolution et participer à des programmes volontaires de réduction des émissions (tel que le [défi carboneutre](#) du gouvernement canadien).

2.3 La transition mondiale vers la carboneutralité

À l'échelle mondiale, les principales sources d'émissions de GES proviennent de la combustion de combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel, propane et charbon) pour la production d'énergie, l'industrie, les transports et les bâtiments. D'autres sources importantes de GES proviennent de l'agriculture, de la foresterie et des changements d'affectation des terres [2].

De manière générale, les principales mesures à prendre pour atteindre la carboneutralité au Canada sont les suivantes :

- **Décarboner et étendre le réseau électrique**, en utilisant des technologies telles que l'éolien, le solaire et le nucléaire, afin d'électrifier les utilisations finales (telles que les véhicules légers, le chauffage des bâtiments et l'industrie) qui dépendent actuellement des combustibles fossiles.
- **Augmenter la production et l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone**, tels que l'hydrogène et les biocarburants avancés, afin de répondre aux besoins des utilisations finales difficiles à électrifier, notamment les processus industriels à haute température et certains modes de transport

² Les émissions totales de GES de ce sous-secteur sont estimées à plus de 11 Mt CO₂e/an (~1,5 % des émissions totales du Canada)[3].

- **Promouvoir l'efficacité énergétique** afin de réduire les coûts et de minimiser l'ampleur des nouvelles infrastructures d'énergie propre qui devront être construites au cours des prochaines années.
- **S'attaquer aux émissions non liées à l'énergie** provenant des processus industriels (tels que la production de ciment ou d'acier), des pratiques de gestion des déchets, et de l'agriculture.
- **Déployer des approches de suppression du carbone**, notamment des solutions fondées sur la nature (telles que la plantation d'arbres) et la capture directe dans l'air (CDA) pour piéger les émissions de GES qui ne peuvent être éliminées et les retirer définitivement de l'atmosphère.

Pour atteindre la carboneutralité, tous les secteurs économiques devront faire des efforts. Les secteurs économiques sont étroitement liés : les produits d'une entreprise sont utilisés par d'autres ; les biens et les services circulent au-delà des frontières et les chaînes de production relient de nombreuses activités disparates. Un changement de cette ampleur s'étalera sur plusieurs décennies, certains pays et certains secteurs pouvant évoluer plus rapidement que d'autres. Le Canada a pris l'engagement, par le biais de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui est entrée en vigueur en juin 2021[6], de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

2.4 La transition vers la carboneutralité pour le sous-secteur des services professionnels au Canada

Cette section décrit à quoi pourrait ressembler la transition vers la carboneutralité pour l'ensemble du sous-secteur des services professionnels au Canada (la situation spécifique de votre entreprise est abordée dans la [SECTION 3](#)).

2.4.1 D'où proviennent les émissions du sous-secteur des services professionnels ?

Les activités des entreprises de ce sous-secteur se déroulent majoritairement dans des bureaux. Les principales sources émissions liées à ces activités proviennent généralement de l'exploitation des locaux commerciaux, des déplacements, ainsi que de l'achat de fournitures et de services. Des détails sur l'origine habituelle de ces émissions sont fournis dans le Tableau 1.

Tableau 1. Principales sources d'émissions dans le sous-secteur des services professionnels

Catégorie	Description	Explication	Importance relative des émissions	Degré de contrôle de l'entreprise
Locaux commerciaux	Chauffage des locaux et de l'eau, climatisation, éclairage, alimentation des	Ces émissions proviennent des combustibles fossiles utilisée pour le chauffage ou de l'électricité des locaux ou de la consommation d'électricité achetée. De faibles quantités	Faible à élevée	Faible à élevé

	ordinateurs et des serveurs.	d'émissions peuvent également provenir des réfrigérants employés dans les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.		
Déplacements	Déplacements professionnels et trajets domicile-travail des employés.	Ces émissions proviennent de l'utilisation d'essence ou de diesel pour le transport terrestre (voitures, autobus, trains, etc.) et de carburant d'aviation pour le transport aérien.	Moyenne à élevée	Moyen à élevé
Fournitures et services	Intrants achetés pour les activités.	Ces émissions proviennent de la production et du transport des fournitures de bureau (papier, cartouches d'imprimante, etc.), des équipements (mobiliers, ordinateurs, imprimantes) et d'autres intrants. Généralement assez faibles pour la plupart des entreprises, certains intrants peuvent être plus importants (par exemple, le traitement des données hors site, les services d'IA).	Faible à moyenne	Faible à moyen

2.4.2 Comment réduire les émissions dans le sous-secteur des services professionnels

Plusieurs mesures peuvent être prises pour réduire les émissions. Certaines relèvent du contrôle de l'entreprise, tandis que d'autres doivent être mises en œuvre à l'échelle de l'économie dans son ensemble. [Tableau 2](#) résume les principales mesures d'atténuation qui peuvent être prises pour que le sous-secteur des services professionnels atteigne la carboneutralité.

Tableau 2. Principales mesures d'atténuation des émissions dans le sous-secteur des services professionnels

Catégorie	Mesures que les entreprises pourraient prendre	Mesures à l'échelle de l'économie
Locaux commerciaux	- Remplacer les équipements de chauffage et de production d'eau à combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions, telles que les thermopompes électriques. - Réduire la demande énergétique des bâtiments grâce à des mesures	- Décarboner les réseaux électriques. - Décarboner la construction des bâtiments (équipements lourds, génératrices, etc.) ainsi que les matériaux (acier, béton, plastiques, etc.) utilisés pour la construction de

Catégorie	Mesures que les entreprises pourraient prendre	Mesures à l'échelle de l'économie
	d'efficacité énergétique (par exemple, isolation et contrôle des bâtiments) • Remplacer les réfrigérants utilisés dans les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments par des alternatives à faibles émissions.	nouveaux bureaux et la rénovation des bâtiments existants
Transports	• Passer des moteurs à combustion interne aux véhicules zéro émission (VZE) pour le transport routier. • Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques (VE) sur site • Favoriser des modes de transport actifs (vélo, marche, etc.) pour les déplacements domicile-travail • Privilégier le train à l'avion pour les trajets courts. • Éviter les déplacements autant que possible et encourager le télétravail lorsque cela est possible.	• Développer les réseaux de transport urbain et les électrifier ou les convertir à des carburants à faible teneur en carbone. • Développer les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et accroître la disponibilité des VZE. • Développer et moderniser les réseaux ferroviaires de passagers et passer à des locomotives électriques ou à pile à hydrogène • Remplacer le carburant d'aviation par des carburants durables pour l'aviation (SAF), l'hydrogène, les carburants synthétiques ou la propulsion électrique.
Fournitures et services	• Rechercher des fournisseurs et des services à faibles émissions de carbone. • Acheter des biens d'occasion dans la mesure du possible (mobilier de bureau d'occasion).	• Décarboner les chaînes de production impliquées dans la fabrication et le transport des fournitures et équipements de bureau, y compris les ordinateurs, les téléphones, les imprimantes et les numériseurs. • Décarboner les services informatiques, y compris les services d'IA, qui nécessitent une infrastructure physique importante et ont une empreinte énergétique importante et croissante.

[Tableau 2](#) couvrent les sources d'émissions qui peuvent être quantifiées selon les pratiques comptables reconnues internationalement, telles que le protocole GHG et la norme ISO 14064 de l'Organisation internationale de normalisation (voir [la section 2.5](#) pour en savoir plus). Les entreprises du sous-secteur des services professionnels peuvent également possible d'influencer les émissions par d'autres moyens, tels que :

Conseils aux clients – Une entreprise de services professionnels peut influencer indirectement les émissions par le contenu des conseils qu'elle fournit à ses clients. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises qui conçoivent ou gèrent des projets liés à la construction de bâtiments, d'infrastructures et d'installations de fabrication, ou qui interviennent dans les secteurs des transports et de l'énergie. Dans certains cas, les réductions d'émissions obtenues grâce aux conseils fournis aux clients peuvent largement dépasser le potentiel de réduction directe des activités de l'entreprise de services. En se tenant informées des évolutions dans les domaines dans lesquels elles fournissent des services, elles peuvent être en mesure d'identifier des solutions susceptibles de contribuer à la décarbonation des projets de leurs clients.

Les entreprises peuvent également contribuer par les moyens suivants :

- **Partage des connaissances** – Veiller à ce que les membres du personnel bénéficient d'une formation continue sur l'atténuation des changements climatiques dans les domaines où ils fournissent des conseils et des services. Cela permet au personnel de devenir des leaders d'opinion et de partager publiquement leurs réalisations.
- **Image de marque** – Une entreprise peut se positionner comme un leader en matière de carboneutralité, en mettant en avant sa capacité à proposer des solutions de conception ou de services à faibles émissions de carbone dans le cadre de sa communication. Cela contribue à normaliser la planification vers la carboneutralité et inciter d'autres acteurs du secteur à agir.

2.5 Mesure des émissions de GES

Il est essentiel de déterminer avec précision le profil d'émissions d'une entreprise ou d'une organisation afin d'identifier les domaines dans lesquels des mesures d'atténuation doivent être prises. Plusieurs ressources internationales largement reconnues peuvent être utilisées pour calculer les émissions de GES d'une entreprise. Les deux ressources les plus importantes sont le protocole sur les GES et les normes ISO 14064.

2.5.1 Le protocole sur les GES

[Le GHG Protocol](#) (le « protocole sur les GES ») est le cadre le plus largement utilisé pour la comptabilisation des GES. Il identifie, explique et propose des options pour les meilleures pratiques en matière d'inventaire des émissions de GES. Il est largement utilisé dans de nombreuses initiatives volontaires en matière de GES, notamment le [Défi carboneutre](#) du gouvernement du Canada et [l'initiative Science Based Targets](#) (SBTi).

Le protocole sur les GES utilise des catégories comptables standard que les entreprises peuvent adopter pour communiquer efficacement leurs données d'émissions auprès des parties prenantes,

des investisseurs et des autorités réglementaires. La catégorisation proposée par le Protocole offre une vision globale de l'ensemble de la chaîne de valeur d'une entreprise ou d'une organisation. Cela permet une meilleure compréhension des sources d'émissions ainsi que des domaines potentiels de réduction des coûts et des émissions de carbone. Ces catégories d'émissions seront mentionnées tout au long de ce guide, et sont les suivantes :

- **Émissions de portée 1** : émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées, telles que les installations et les véhicules appartenant à l'entreprise.
- **Émissions de portée 2** : émissions indirectes provenant de l'électricité, de la vapeur, du chauffage et du refroidissement achetés.
- **Émissions de portée 3** : toutes les autres émissions indirectes qui se produisent tout au long de la chaîne d'approvisionnement, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au transport, à l'utilisation des produits, à leur distribution et à leur élimination.

Émissions de portée 3

Le protocole distingue quinze catégories d'émissions de portée 3 :

Catégorie 1 : Biens et services achetés	Catégorie 9 : Transport et distribution en aval
Catégorie 2 : Biens d'équipement	Catégorie 10 : Traitement des produits vendus
Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie	Catégorie 11 : Utilisation des produits vendus
Catégorie 4 : Transport et distribution en amont	Catégorie 12 : Traitement en fin de vie des produits vendus
Catégorie 5 : Déchets générés par les activités	Catégorie 13 : Actifs loués en aval
Catégorie 6 : Déplacements professionnels	Catégorie 14 : Franchises
Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail des employés	Catégorie 15 : Investissements
Catégorie 8 : Actifs loués en amont	

2.5.2 Organisation internationale de normalisation

Les normes [ISO 14064](#) peuvent être utilisées pour quantifier, surveiller, déclarer et vérifier les émissions de GES. Les normes pertinentes sont :

- ISO 14064-1 (Émissions et suppressions de GES pour les organisations – niveau entreprise) ; et
- ISO 14064-3 (validation et vérification des déclarations relatives aux GES).

La série ISO 14064 complète le protocole sur les GES et les entreprises peuvent bénéficier de l'utilisation conjointe de ces ensembles de références. Plus précisément, si une entreprise souhaite faire vérifier son inventaire d'émissions de GES par un tiers accrédité, il est recommandé

d'utiliser la norme ISO 14064-1. Cela garantit que l'inventaire des émissions de GES est élaboré de manière à pouvoir être facilement vérifié et comparé à ceux d'autres organisations.

SECTION 3 Stratégie et planification pour atteindre la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels

L'objectif de cette section est d'aider les entreprises de services professionnels à élaborer une stratégie et un plan pour atteindre la carboneutralité au plus tard d'ici 2050 et à se positionner de manière compétitive dans un monde carboneutre. Cette section s'adresse aux entreprises qui comprennent le contexte et les informations fournis dans la [SECTION 2](#) et qui sont prêtes à passer à l'action.

Veuillez noter que ce guide est basé sur les activités types d'une entreprise du sous-secteur des services professionnels. Bien qu'il fournisse des indications pour simplifier le processus de planification de la carboneutralité, votre entreprise ou organisation doit l'adapter à sa propre situation pour définir la voie à suivre.

3.1 Stratégie d'entreprise dans un monde carboneutre

Avant d'élaborer un plan détaillé, votre entreprise doit définir une stratégie d'entreprise qui détermine de manière générale comment elle souhaite se positionner dans un monde carboneutre. Votre entreprise doit étudier et évaluer à la fois le paysage concurrentiel externe et ses forces et faiblesses internes afin de déterminer la meilleure voie à suivre.

Voici quelques questions que vous pourriez vous poser :

- À quoi pourrait ressembler le sous-secteur des services professionnels au Canada en 2050 ? Quelle serait la position de notre entreprise dans un monde carboneutre ?
- Quels aspects de nos activités sont les plus exposés au changement et aux risques, et où pourrions-nous trouver des avantages stratégiques dans la transition vers la carboneutralité ?
- Quels sont les principaux risques que nous devons atténuer pour assurer le succès de notre entreprise alors que nous éliminons nos émissions au cours des prochaines années ?
- Existe-t-il de nouvelles opportunités commerciales que notre entreprise pourrait exploiter dans le cadre de la transition vers la carboneutralité ?
- Notre entreprise présente-t-elle des faiblesses qui l'exposent à des risques liés aux effets du changements climatiques et à l'évolution de l'économie ?

3.1.1 Modèle d'affaires carboneutre

Ensuite, vous devez vous demander si votre entreprise devrait modifier son modèle d'affaires.

Pour de nombreuses entreprises du sous-secteur des services professionnels, atteindre la carboneutralité et opérer dans un monde carboneutre n'entraînera pas de changement significatif dans leurs modèles d'affaires ou leurs pratiques quotidiennes. Il y aura des changements dans la

manière dont les bureaux sont chauffés et dont les déplacements sont réalisés, mais le travail quotidien ne sera pas affecté.

Pour certaines entreprises, les changements pourraient être plus importants, en particulier si leurs clients appartiennent actuellement à des secteurs à fortes émissions, tels que la construction, les transports ou l'énergie. Si tel est le cas de votre entreprise, vous devriez vous renseigner auprès de ces secteurs et comprendre ce que la transition vers la carboneutralité impliquera pour eux.

3.1.2 L'avantage concurrentiel de la carboneutralité

Passer à la carboneutralité ne consiste pas seulement à gérer les risques, cela offre également des opportunités concrètes.

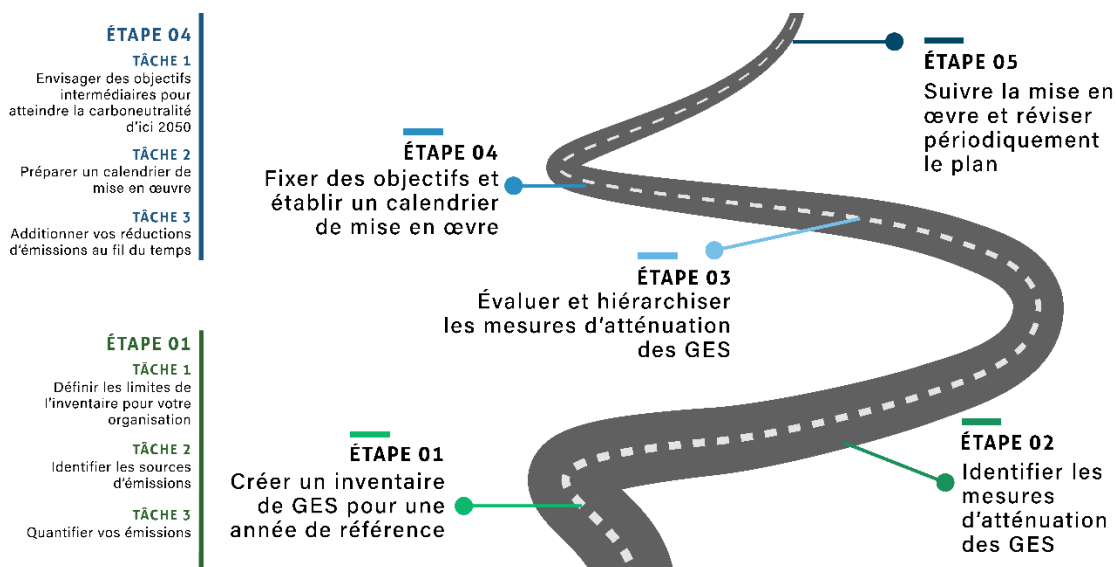
Au Canada, plusieurs industries devraient connaître une certaine expansion et prospérer au cours des prochaines décennies, notamment les industries basées sur les ressources naturelles telles que la production d'électricité propre, l'extraction de minéraux critiques et la bio-production issue de la foresterie et de l'agriculture. Le sous-secteur des services professionnels offrira de nombreuses possibilités pour soutenir cette croissance.

Les entreprises qui agissent rapidement peuvent acquérir un avantage concurrentiel, réduire leurs coûts, attirer des talents et établir des relations plus solides avec leurs clients et leurs investisseurs. Dans de nombreux secteurs, être à l'avant-garde de l'action climatique devient un gage de leadership et de crédibilité.

3.2 Planification de la carboneutralité pour les entreprises de services professionnels

Une fois que vous aurez une idée de ce que pourrait être la transition vers la carboneutralité à l'échelle mondiale et dans votre secteur, et que vous aurez réfléchi à la stratégie de votre entreprise dans un monde carboneutre, vous serez prêts à élaborer un plan de carboneutralité qui définira les mesures concrètes possibles.

Cette section passe en revue les étapes que votre entreprise devra suivre pour élaborer un plan crédible et réalisable, notamment :



Vous trouverez ci-dessous des informations détaillées sur la manière de mener à bien chacune de ces étapes.

Pour certaines entreprises de services professionnels, il est possible de mettre en place un plan simple à l'interne. Cependant, certaines peuvent se trouver dans des situations plus complexes ou ne pas disposer des ressources internes nécessaires pour élaborer un plan crédible. Dans ce cas, elles peuvent faire appel à une expertise externe en technologies propres, en transition énergétique, en politique énergétique et climatique, ainsi qu'en finance. Pour les grandes entreprises, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan carboneutre solide nécessitent généralement l'engagement de plusieurs services. La planification est grandement facilitée par un engagement fort et un message clair de la haute direction afin de garantir une collaboration transversale et une harmonisation des objectifs de développement durable.

3.2.1 Étape 1 - Créer un inventaire des GES pour une année de référence

La première étape de l'élaboration d'un plan de transition à la carboneutralité consiste à dresser un inventaire de vos émissions de GES pour une période d'un an, ce qui constituera votre année de référence. Pour créer l'inventaire de l'année de référence, vous devrez définir les limites de l'inventaire pour votre organisation, identifier vos sources d'émissions et quantifier vos émissions sur 12 mois consécutifs.

Définir les limites de l'inventaire pour votre organisation

Définir les limites de l'inventaire vous permet de déterminer quelles sont les sources d'émissions résultant de vos activités et, par conséquent, quelles émissions devront être réduites afin d'atteindre la carboneutralité.

En général, les limites de l'inventaire peuvent être définies selon trois critères : le titre de participation, le contrôle financier, et le contrôle opérationnel. Veuillez consulter le Défi carboneutre guide technique d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et la [norme pour entreprises du protocole sur les GES](#) pour en savoir plus sur la façon de définir les limites de l'inventaire de votre organisation.

Identifier les sources d'émissions

Tableau 3 présente les sources d'émissions courantes des entreprises de services professionnels. Identifiez celles qui s'appliquent à votre organisation.

Tableau 3. Sources courantes d'émissions pour les entreprises de services professionnels

Catégorie	Sources courantes d'émissions
Locaux commerciaux	• Chauffage des locaux (chaudières, chaudières murales, plinthes chauffantes, etc.) • Chauffage de l'eau (chaudières, chauffe-eau à accumulation, chauffe-eau instantané, etc.) • Climatisation et ventilation mécanique • Autres consommations électriques (éclairage, ordinateurs, serveurs, etc.) • Produits chimiques provenant des réfrigérants utilisés dans les climatiseurs ou les pompes à chaleur
Déplacements	• Déplacements des employés • Déplacements professionnels
Fournitures et services	• Intrants achetés pour les opérations (à noter que pour la plupart des entreprises, les fournitures et services achetés contribuent peu aux émissions de GES).

Une fois que vous avez identifié les sources d'émissions, vous devez déterminer à quelle catégorie appartient chaque source (c'est-à-dire de portée 1, 2 ou 3), comme le décrit le [protocole sur les GES](#).

Bien que le tableau ci-dessus identifie les sources d'émissions les plus courantes pour les entreprises de services professionnels, il convient de consulter la liste complète [des émissions de portée 3](#) afin de déterminer s'il existe d'autres sources susceptibles d'être pertinentes pour votre entreprise.

Quantifier vos émissions

Une fois les sources d'émissions identifiées, vous devez quantifier vos émissions. Pour ce faire, vous devez collecter des données d'activité et des facteurs d'émission qui quantifient les émissions de GES associées à chaque type d'activité.

Les données d'activité sont des mesures quantitatives des activités qui entraînent des émissions de GES; en voici quelques exemples :

- Mètres cubes de gaz naturel utilisés pour chauffer un bâtiment
- Litres d'essence utilisés par les véhicules
- Kilowattheures d'électricité consommés
- Kilomètres parcourus en avion
- Montant en dollars des fournitures de bureau achetées

Les facteurs d'émission sont des ratios calculés qui précisent la quantité de GES émise par unité d'activité. En multipliant les données d'activité par le facteur d'émission approprié, on obtient une estimation des émissions totales associées à cette activité.

Plusieurs organismes réputés fournissent des facteurs d'émission accessibles au public. ECCC met à disposition les ressources suivantes pour trouver des facteurs d'émission :

- Pour l'électricité : [Rapport d'inventaire national, Partie 3, Annexe 13](#)
- Pour les autres activités : [Rapport d'inventaire national, Partie 2, Annexes 3 et 6](#)

Voici d'autres ressources utiles pour créer votre inventaire des GES :

- [Guide technique 2.0 du Défi carboneutre d'ECCC](#)
- Calculateur d'émissions du défi carboneutre d'ECCC³
- [Protocole sur les gaz à effet de serre - Norme pour les entreprises](#)

3.2.2 Étape 2 - Identifier les mesures d'atténuation des GES

Une fois l'inventaire des GES de l'année de référence terminé, la deuxième étape consiste à identifier les mesures que votre entreprise pourrait prendre pour réduire ces émissions. Les mesures d'atténuation possibles pour chaque catégorie d'émissions sont présentées dans les sections ci-dessous.

³ Veuillez contacter l'équipe du défi carboneutre à l'adresse defizeronet-netzerochallenge@ec.gc.ca pour recevoir une copie du calculateur d'émissions.

Si aucune n'est réalisable pour votre entreprise, il est recommandé d'acheter des [Crédits de carbone compensatoires](#).

Locaux commerciaux

Tableau 4 présente les principales mesures d'atténuation des émissions de GES provenant des locaux commerciaux. Ces mesures possibles sont classées approximativement par ordre d'impact et de faisabilité, de la plus efficace à la moins efficace.

Tableau 4. Mesures pratiques pour réduire les émissions de GES des locaux commerciaux

Source des émissions	Mesures d'atténuation possibles
Chauffage des locaux ou de l'eau	• Remplacer le chauffage des locaux et de l'eau à partir de combustibles fossiles par des alternatives à faibles émissions de carbone, telles que des thermopompes air-air ou air-sol ou le raccordement à un système de chauffage urbain à faibles émissions de carbone. • Réduire la demande de chauffage des locaux en modernisant le bâtiment (fenêtres, étanchéité à l'air, amélioration de l'isolation, thermostats intelligents, etc.) ou en réduisant l'empreinte des bureaux. • Si vous n'avez pas le contrôle opérationnel du système de chauffage de vos bâtiments, vous pouvez vous adresser au propriétaire et déterminer s'il est disposé à apporter des modifications au bâtiment.
Climatisation et autres consommations électriques (éclairage, ordinateurs, serveurs, etc.)	• Si votre entreprise est située dans une province dotée d'un réseau électrique à faibles émissions de carbone, ces émissions seront déjà proches de zéro. • Si votre entreprise est située dans une province dont le réseau électrique est à forte intensité de carbone, plusieurs options s'offrent à vous : ○ Remplacer la climatisation par un système de refroidissement plus efficace, comme une thermopompe (cela doit être coordonné avec le remplacement du système de chauffage)⁴. ○ Remplacer les autres sources de consommation d'électricité (éclairage, ordinateurs, etc.) par des technologies plus efficaces sur le plan énergétique.

⁴ Il convient de noter que l'efficacité énergétique présente des avantages non liés au climat, tels que la réduction des coûts, de sorte que cette option devrait être envisagée même si l'entreprise est située dans une province disposant d'un réseau électrique à faible intensité de carbone.

Source des émissions	Mesures d'atténuation possibles
	○ Produire votre propre électricité renouvelable, par exemple grâce à des panneaux solaires installés sur le toit. ○ Recourir à des accords d'achat d'énergie. ○ Utiliser des certificats d'énergie renouvelable. ○ Attendez que le réseau provincial soit décarboné⁵.
Réfrigérants utilisés dans les climatiseurs ou les thermopompes	● Remplacement des réfrigérants générateurs de GES par des substituts à faibles émissions.

Déplacements

Tableau 5 présente les principales mesures d'atténuation des émissions de GES liées aux déplacements. Ces mesures sont classées approximativement par ordre d'impact et de faisabilité, de la plus efficace à la moins efficace.

Tableau 5. Mesures pratiques pour réduire les émissions de GES liées aux déplacements

Source des émissions	Mesures d'atténuation possibles
Déplacements domicile-travail des employés	● Encourager les employés à utiliser les transports en commun ou à adopter des modes de transport actifs (vélo, marche) lorsque cela est possible. ● Encourager les employés à passer des véhicules à combustion interne aux véhicules électriques ou hybrides. Les employeurs peuvent encourager ce changement en installant des bornes de recharge, en aidant à l'achat ou en réservant des places de stationnement privilégiées. ● Éviter les déplacements domicile-travail et encourager le télétravail lorsque cela est possible.
Déplacements professionnels	● Éviter les déplacements professionnels dans la mesure du possible en regroupant les trajets ou en organisant des réunions virtuelles. ● Si votre entreprise possède ou loue à long terme des véhicules légers à essence, remplacez-les par des véhicules électriques ou hybrides.

⁵ Toutes les administrations provinciales se sont engagées à mettre en place un réseau électrique sans émissions de GES d'ici 2050. Pour un calcul détaillé des émissions de carbone, les estimations fournies par les organismes provinciaux de réglementation de l'électricité peuvent être utilisées pour prévoir ces niveaux.

Source des émissions	Mesures d'atténuation possibles
	• Préciser que les voitures de location doivent être électriques ou hybrides, sauf si un véhicule à combustion interne est nécessaire pour une raison particulière (par exemple, un déplacement vers une communauté isolée). • Privilégier le train à l'avion pour les trajets courts et moyens.

Fournitures et services

Pour la plupart des entreprises de services professionnels, les fournitures achetées contribuent peu aux émissions de GES en valeur absolue. Les méthodes visant à réduire les émissions comprennent:

- l'achat de produits d'occasion, recyclés ou remis à neuf (par exemple: papier, cartouches d'encre, mobilier, etc.)
- le passage du papier au numérique
- l'achat de produits présentant de meilleures performances en matière d'émissions.

L'évaluation des émissions de chaque produit peut prendre beaucoup de temps. L'approche la plus pratique consiste donc à travailler avec les principaux fournisseurs qui proposent des alternatives à faibles émissions.

Autres

Les entreprises du sous-secteur des services professionnels peuvent également influencer les émissions d'autres manières qui ne sont pas directement mesurées par des normes internationalement reconnues telles que le protocole sur les GES.

- **Conseils aux clients** – Une entreprise de services professionnels peut être en mesure de réduire indirectement ses émissions grâce au contenu des conseils qu'elle fournit à ses clients. Par exemple, une entreprise de services d'ingénierie pourrait recommander un système de chauffage et de climatisation décarboné pour le nouveau bâtiment d'un client. Si la réduction des émissions par le biais de conseils aux clients peut sembler moins tangible que certaines des mesures plus directes énumérées ci-dessus, il s'agit pourtant d'un moyen important par lequel les entreprises peuvent contribuer à la décarbonation globale de l'économie. Veiller à ce que le personnel reçoive une formation continue sur l'atténuation des changements climatiques dans les domaines où il fournit des conseils et des services et proposer systématiquement aux clients des options carboneutres ou à faibles émissions de carbone pour la réalisation de leurs projets sont autant de moyens de tirer parti de ces opportunités.
- **Partage des connaissances** – Les entreprises peuvent jouer un rôle de leaders d'opinion, partager publiquement leurs connaissances et réalisations, s'inspirer d'autres leaders, et encourager l'adoption d'approches à faible émissions de carbone.
- **Image de marque** – Une entreprise peut se présenter comme un leader en matière de carboneutralité, en mettant en avant sa capacité à fournir des solutions de conception ou de services à faible intensité de carbone dans le cadre de ses communications publicitaires. Cela peut normaliser la planification de la décarbonation et inciter d'autres acteurs du secteur à agir.

Crédits de carbone compensatoires

L'achat de crédits de carbone compensatoires est une mesure d'atténuation qui peut être prise lorsqu'aucune autre option n'est envisageable.

Les crédits compensatoires représentent les réductions ou les suppressions d'émissions de GES générées par des activités supplémentaires à ce qui se serait produit en l'absence du projet de compensation. Ces crédits proviennent d'activités allant au-delà des exigences légales et des normes habituels. Chaque crédit généré par un projet de compensation représente une tonne de CO₂e réduite ou retirée de l'atmosphère.

Aujourd'hui, la plupart des projets de compensation sont des projets de réduction des émissions. Cependant, à mesure que l'économie se rapproche de la carboneutralité, les possibilités de compensation par la réduction des émissions diminueront, car les émissions baisseront dans tous les secteurs de l'économie. Les entreprises qui ont recours à la compensation devraient donc, au fil du temps, augmenter la part de leurs compensations provenant de l'élimination du carbone.

3.2.3 Étape 3 – Évaluer et hiérarchiser les mesures d'atténuation des GES

Maintenant que plusieurs mesures d'atténuation possibles ont été identifiées, les entreprises devront les évaluer et les hiérarchiser. Chaque entreprise aura un cadre d'évaluation différent en fonction de divers facteurs, notamment son niveau d'ambition, sa situation financière, ses ressources et le soutien de sa direction.

Tableau 6 présente les facteurs communs que les entreprises doivent prendre en compte lors de l'évaluation et de la hiérarchisation des mesures d'atténuation des émissions. Les entreprises devraient également envisager de soutenir les entreprises canadiennes lorsqu'elles choisissent des stratégies d'atténuation.

Tableau 6. Facteurs à prendre en compte lors de la sélection des mesures d'atténuation à privilégier

	Avantages possibles	Inconvénients possibles
Impact sur les émissions	La mesure d'atténuation aura un impact significatif sur la réduction des émissions de l'entreprise	La mesure d'atténuation aura un faible impact sur les émissions de l'entreprise
Maturité technologique	- La mesure d'atténuation a été utilisée avec succès dans des conditions réelles - La mesure d'atténuation est une solution non technique (par exemple, se rendre au travail à pied)	La mesure d'atténuation n'a pas encore été déployée à l'échelle commerciale
Coût d'investissement	- Le coût d'investissement est similaire ou inférieur à celui de l'option à forte émission - Il existe des financements, des subventions et des incitatifs pour aider à réduire le coût d'investissement	- Le coût d'investissement est beaucoup plus élevé que celui de l'option existante - Les options de financement disponibles sont limitées
Coûts de fonctionnement et d'entretien	Les coûts de fonctionnement et d'entretien sont inférieurs à ceux de l'option existante (par exemple, les équipements à haut rendement énergétique auront des coûts énergétiques moins élevés).	Les coûts de fonctionnement et d'entretien sont plus élevés que ceux de l'option existante (par exemple, le passage à l'électricité peut être plus coûteux que le gaz naturel)

Avantages possibles		Inconvénients possibles
	La politique gouvernementale peut réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien courants (par exemple, une taxe sur le carbone peut rendre l'électrification plus rentable)	
Disponibilité	- La mesure d'atténuation est facilement disponible - L'infrastructure nécessaire est disponible (par exemple, stations de recharge pour les véhicules électriques).	- Il existe des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ce qui rend la solution moins facilement disponible. - L'infrastructure nécessaire n'est pas encore en place.
Calendrier	Le moment choisi pour mettre en œuvre la mesure d'atténuation est logique (par exemple, l'équipement arrive en fin de vie et devra de toute façon être remplacé)	Le moment choisi pour mettre en œuvre la mesure d'atténuation n'est pas idéal (par exemple, l'équipement a été récemment remplacé et il ne serait pas logique de le remplacer à nouveau à court terme)
Considérations liées au mode de vie	La mesure d'atténuation améliore la qualité de vie, est plus pratique (par exemple, plus besoin de faire le plein d'essence si vous possédez un véhicule électrique)	La mesure d'atténuation diminue la qualité de vie, est moins pratique (par exemple, trajet plus long)

Une fois cette analyse des mesures d'atténuation terminée et les ressources disponibles et les priorités stratégiques de votre entreprise identifiées, vous serez en mesure d'identifier les mesures d'atténuation principales que votre entreprise souhaite entreprendre. Vous effectuerez cet exercice en vous basant sur la situation actuelle, mais gardez à l'esprit que tous ces facteurs évoluent constamment. Il sera donc nécessaire de répéter régulièrement cet exercice au fur et à mesure que le contexte changera.

3.2.4 Étape 4 - Fixer des objectifs et établir un calendrier de mise en œuvre

Maintenant que vous avez identifié vos principales sources d'émissions ainsi que les mesures actions d'atténuation potentielles, il est temps d'évaluer ce qui est réalisable dans des délais spécifiques, et de fixer vos objectifs.

Tâche 1 : Envisager des objectifs intermédiaires pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050

Les objectifs constituent une base essentielle pour les efforts de décarbonation. Ils communiquent l'ambition d'une entreprise, permettent à l'organisation de coordonner sa réponse et fournissent un point de référence pour mesurer les progrès accomplis. De nombreuses initiatives volontaires, dont le [Défi carboneutre](#) d'ECCC, exigent des entreprises et des organisations membres qu'elles fixent des objectifs intermédiaires dans le cadre d'un plan visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 ou avant. Cela s'inscrit dans le cadre des engagements législatifs du Canada en matière de carboneutralité et de la recommandation de [l'initiative Science Based Targets](#) (SBTi).

Les objectifs intermédiaires sont importants pour concentrer l'attention sur ce qui peut être fait à court terme et pour garantir des progrès. Certaines entreprises, aspirant à être des chefs de file dans leur secteur ou à s'aligner sur l'objectif national du Canada de réduire ses émissions de 40 à 45 % d'ici 2030, ont adopté des objectifs à court terme. Néanmoins, les objectifs intermédiaires ont plus de chances d'être atteints lorsqu'ils sont alignés sur vos objectifs stratégiques et fondés sur une analyse solide des coûts, du calendrier et de l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

Tâche 2 : Préparer un calendrier de mise en œuvre

Les mesures d'atténuation doivent être inscrites dans un calendrier afin d'établir ou de confirmer les objectifs intermédiaires et de servir de base à un plan de décarbonation progressif.

À [l'étape 3](#), vous avez évalué plusieurs mesures d'atténuation possibles, ce qui peut vous aider à déterminer un échéancier de mise en œuvre réaliste.

Les facteurs qui influencent le calendrier sont les suivants :

- Disponibilité des équipements et des infrastructures nécessaires (par exemple, réseau à faibles émissions de carbone, infrastructure de recharge pour véhicules électriques)
- Le cycle de vie des technologies (par exemple, la fin de vie des équipements de chauffage, ventilation et climatisation, la durée de vie moyenne des véhicules).
- Coût initial et options de financement

Tâche 3 : Additionner vos réductions d'émissions au fil du temps

Chacune des mesures que vous avez décidé de prendre peut-être incluse dans votre plan, accompagnée des réductions prévues au fil du temps. En additionnant les réductions proposées à des dates intermédiaires clés (par exemple, 2030, 2035, etc.), vous pourrez ensuite valider (ou établir) des objectifs intermédiaires appropriés.

Il est important de garder à l'esprit que la carboneutralité ne peut être atteinte que si les autres organisations de votre chaîne de valeur décarbonent également leurs activités en même temps. Par conséquent, compte tenu de cela, la voie vers la décarbonation totale peut sembler floue. Cependant, au fil du temps, à mesure que la fabrication, le transport et la production d'énergie seront de plus en plus décarbonés, l'intensité carbone des biens et services dont votre entreprise a besoin diminuera à son tour et la carboneutralité deviendra plus facile à atteindre. Par conséquent,

il sera essentiel de favoriser la collaboration et de maintenir une communication ouverte avec vos partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin d'accélérer la transition et d'apporter plus de clarté à votre propre plan de neutralité carbone.

3.2.5 Étape 5 - Surveiller la mise en œuvre et réviser périodiquement le plan

La décarbonation complète de l'économie prendra du temps. Il est difficile d'anticiper les avancées qui prendront place au cours des cinq prochaines années, et encore moins d'ici 30 ans. La planification de la carboneutralité sera nécessairement un processus itératif, avec des plans ajustés périodiquement pour refléter l'évolution des circonstances – notamment technologiques, économiques, sociales et géopolitiques – et à mesure que l'ensemble de l'économie s'orientera vers la carboneutralité.

Vous devez mettre en place un processus régulier pour surveiller la mise en œuvre de votre plan, par exemple :

- **Au moins une fois par an**, examinez officiellement les progrès accomplis, évaluez si les hypothèses sur lesquelles le plan était fondé ont changé, si les mesures proposées ont été prises et dans quelle mesure elles permettent d'atteindre les objectifs souhaités.
- **Tous les cinq ans**, un nouveau plan peut être élaboré sur la base des enseignements tirés, pour tracer la suite du parcours vers la carboneutralité.

SECTION 4 Conclusion

Atteindre la carboneutralité est un processus de longue haleine, mais chaque entreprise a un rôle à jouer et chaque étape compte. Que votre entreprise ou organisation commence tout juste à réfléchir à des mesures en faveur du climat ou qu'elle explore ou mette déjà en œuvre des mesures de réduction des émissions, le plus important est de commencer par ce que vous pouvez contrôler et de mettre en place un plan.

Ce guide vous explique comment :

- Réfléchir à la place de votre entreprise dans une économie carboneutre;
- Comprendre d'où proviennent vos émissions;
- Identifier des mesures concrètes à mettre en œuvre dans l'ensemble de vos activités et de votre chaîne de valeur;
- Fixer des objectifs à court et à long terme; et
- Adapter votre plan à mesure que le monde évolue.

N'oubliez pas : il ne s'agit pas d'atteindre la perfection. Votre premier plan ne doit pas nécessairement tout résoudre d'un seul coup. Concentrez-vous sur la mise en œuvre de mesures significatives au cours des 1 à 3 prochaines années. Discutez avec vos employés, vos clients et vos fournisseurs. Apprenez au fur et à mesure. Utilisez ce plan pour guider vos décisions, communiquer votre orientation et créer une dynamique.

À mesure que les marchés, les technologies et d'autres facteurs évoluent, vos possibilités de réduire vos émissions évolueront également. Réexaminez régulièrement votre plan et mettez-le à jour à mesure que de nouvelles solutions émergeront. À mesure que vous réduirez votre propre empreinte, cherchez des moyens d'amplifier votre impact.

La carboneutralité est un effort collectif. Les cabinets de services professionnels comme le vôtre jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la voie à suivre, pour vos clients, votre secteur et votre communauté. Commencez là où vous êtes, visez haut et persévérez.

Si vous êtes prêt à passer à l'étape suivante, apprenez-en davantage sur la façon de participer au Défi carboneutre du gouvernement du Canada. Glossaire

Année de référence : année historique à partir de laquelle les émissions d'une entreprise sont suivies dans le temps afin de les comparer aux émissions futures. Il doit s'agir d'une période de douze mois consécutifs, soit une année civile complète, soit chevauchant deux années civiles.

Équivalent dioxyde de carbone (CO₂ eq) : unité de mesure permettant de comparer des gaz à effet de serre (GES) ayant des potentiels de réchauffement planétaire (PRP) différents. Cette unité de mesure permet d'exprimer d'autres GES en termes de PRP d'une unité de CO₂. Pour exprimer les émissions de GES en unités de CO₂eq, la quantité d'un GES donné est multipliée par son PRP.

Décarbonation : processus de réduction des émissions de dioxyde de carbone d'un produit, d'un processus, d'une installation ou d'un secteur.

Émissions directes : émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par une entreprise ou une organisation (GHG Protocol 2004 : 97).

Émissions en aval : émissions provenant d'activités en aval liées aux opérations d'une entreprise. Cela inclut la transformation des produits vendus, l'utilisation des produits vendus, les investissements, les franchises, le transport et la distribution en aval, le traitement en fin de vie des produits vendus et les actifs loués en aval.

Facteur d'émission : valeur qui quantifie la quantité moyenne d'émissions associées à une activité. Pour plus de détails sur les facteurs d'émission propres au Canada, consultez le dernier [Rapport d'inventaire national](#) du Canada.

Émissions : rejet de gaz à effet de serre (ou d'autres substances) dans l'atmosphère.

Inventaire des émissions : liste quantifiée des émissions et des sources d'émissions d'une entreprise, d'une organisation, d'une municipalité, d'une région, d'une province ou d'un territoire, ou d'un pays.

Efficacité énergétique : mesure de l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée à des fins données. Il s'agit d'un rapport ou d'une autre relation quantitative entre un extrant de performance, de service, de biens, de marchandises ou d'énergie et une consommation d'énergie.

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) : permet de comparer les effets sur le réchauffement climatique de différents gaz ou particules (tels que le carbone noir). Il s'agit d'une mesure de la quantité d'énergie que les émissions d'une tonne d'un gaz ou d'une particule absorberont sur une période donnée, par rapport aux émissions d'une tonne de dioxyde de carbone. Aux fins de la planification de la carboneutralité, il est recommandé d'utiliser le PRP sur 100 ans.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz qui absorbe et réémet le rayonnement, provoquant ainsi l'effet de serre, qui contribue au réchauffement climatique. Aux fins du présent guide et du défi carboneutre, les GES comprennent tous ceux qui doivent être déclarés dans le cadre du [programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre](#). Cela comprend le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), 13 hydrofluorocarbures (HFC) différents et 7 perfluorocarbures (PFC) différents.

Émissions indirectes : émissions qui résultent des activités d'une entreprise mais qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par une autre entreprise (Protocole GHG 2004: 99).

Limites de l'inventaire : elles permettent à un participant de déterminer quelles sources d'émissions résultent de ses activités et, par conséquent, quelles émissions devront être prises en compte pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En général, les limites de l'inventaire comprennent les limites géographiques et organisationnelles.

Stratégie d'atténuation : pratique, processus ou technologie qui contribue à l'atténuation, par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adoption de sources d'énergie renouvelables.

Défi carboneutre : programme volontaire du gouvernement du Canada qui encourage les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des plans crédibles et efficaces pour faire passer leurs installations et leurs activités à la carboneutralité d'ici 2050.

Carboneutralité : atteindre la carboneutralité signifie que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont compensées par les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pendant une période donnée. Pour les organisations, la carboneutralité est généralement considérée comme la condition où les émissions ont été réduites de telle sorte qu'il ne reste que des émissions résiduelles, et où la compensation se limite aux crédits de suppression (ISO 14068).

Plan de carboneutralité : comprend un inventaire des émissions et une année de référence, des objectifs intermédiaires, une description des scénarios envisagés, des approches et des stratégies d'atténuation. Il inclut également, une description générale de la manière dont la planification de la transition vers la carboneutralité sera intégrée dans la gouvernance et les divulgations de l'entreprise.

Crédits compensatoires : représentent les réductions ou les suppressions d'émissions de GES générées par des activités supplémentaires à ce qui se serait produit en l'absence du projet de compensation. Ces crédits proviennent d'activités qui vont au-delà des exigences légales et d'une norme habituelle. Chaque crédit compensatoire généré par un projet de compensation correspond à une tonne équivalent dioxyde de carbone (CO₂ eq) réduite ou retirée de l'atmosphère.

Limites organisationnelles : limites qui déterminent les activités détenues ou contrôlées par une entreprise. Celles-ci dépendent de l'approche adoptée (part de capitaux propres contrôle opérationnel ou contrôle financier).

Portée : définit les limites opérationnelles en matière d'émissions directes et indirectes (GHG Protocol 2004: 101).

Émissions de portée 1 : émissions directes d'une entreprise. Elles sont provenues principalement de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, des procédés physiques ou chimiques, du transport, ainsi que des émissions fugitives (GHG Protocol 2004: 101).

Émissions de portée 2 : émissions indirectes d'une entreprise liées à l'achat d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur pour sa propre consommation (GHG Protocol 2004: 101).

Émissions de portée 3 : émissions indirectes d'une entreprise, à l'exclusion de celles couvertes par la portée 2. Également appelées émissions de la chaîne de valeur (GHG Protocol 2004: 101).

Émissions en amont : émissions provenant des activités en amont liées aux opérations d'une entreprise, y compris les biens et services achetés, les biens d'équipement, les activités liées aux combustibles et à l'énergie, le transport et la distribution en amont, les déchets générés par les opérations, les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail des employés.

Chaîne de valeur : ensemble des processus ou activités commerciaux impliqués dans la production d'un bien ou d'un service destiné au marché, de la conception à l'utilisation finale et au-delà. Une chaîne de valeur simplifiée comprendrait les services aux entreprises (par exemple, le marketing, la logistique), la recherche et le développement, les intrants, l'assemblage, la distribution, la vente et le service après-vente.

Émissions de la chaîne de valeur : il s'agit des émissions indirectes qui peuvent exister en amont ou en aval des activités d'une entreprise. Elles sont également appelées émissions de portée 3.

Abréviations

IA : Intelligence artificielle

CH₄ : Formule chimique du méthane

CO₂ : Formule chimique du dioxyde de carbone

CO₂ eq : Équivalent dioxyde de carbone

CDA : Capture directe dans l'air

VE : Véhicule électrique

PIB : Produit intérieur brut

GES : Gaz à effet de serre

PRP : Potentiel de réchauffement planétaire

CVC : Chauffage, ventilation et climatisation

MCI : Moteur à combustion interne

HFC : abréviation désignant un groupe de substances chimiques appelées hydrofluorocarbures

ISO : Organisation internationale de normalisation

kt : kilotonne(s)

Mt : mégatonne(s)

NAICS : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

N₂O : formule chimique de l'oxyde nitreux

PFC : abréviation désignant un groupe de produits chimiques appelés perfluorocarbures

AAE : Accord d'achat d'énergie

REC : Crédit d'énergie renouvelable

SAF : Carburant d'aviation durable

SF₆ : Formule chimique de l'hexafluorure de soufre

VZE : Véhicule zéro émission

SECTION 5 Références

- [1] IPCC, «Special Report: Global Warming of 1.5 °C,» [En ligne]. Available: <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/glossary/>.
- [2] United States Environmental Protection Agency, «Global Greenhouse Gas Overview,» [En ligne]. Available: <https://www.epa.gov/ghgemissions/global-greenhouse-gas-overview>.
- [3] Innovation, Science and Economic Development Canada, «Gross domestic product - Canadian Industry Statistics,» [En ligne]. Available: <https://ised-isde.canada.ca/app/ixb/cis/gdp-pid/54>.
- [4] Statistics Canada, «Employment by industry, annual,» [En ligne]. Available: <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=1410020201>.
- [5] Statistics Canada, «Physical flow account for greenhouse gas emissions: Interactive tool,» [En ligne]. Available: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2020008-eng.htm>.
- [6] Government of Canada, «Net-zero emissions by 2050,» [En ligne]. Available: <https://www.canada.ca/en/services/environment/weather/climatechange/climate-plan/net-zero-emissions-2050.html>.

ANNEXE 1 Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (NAICS), les entreprises et organisations du sous-secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (code NAICS 541) comprennent les groupes industriels et industries suivants⁶ :

Groupe industriel	Industrie
5411 - Services juridiques	54111 - Études d'avocats
	54112 - Études de notaires
	54119 - Autres services juridiques
5412 - Services de comptabilité, de préparation de déclarations fiscales, de tenue de livres et de paie	54121 - Services de comptabilité, de préparation fiscale, de tenue de livres et de paie
5413 - Services d'architecture, d'ingénierie et services connexes	54131 - Services d'architecture
	54132 - Services d'architecture paysagère
	54133 - Services de génie
	54134 - Services de dessin technique
	54135 - Services d'inspection des bâtiments
	54136 - Services de prospection et de levés géophysiques
	54137 - Services d'arpentage et de cartographie (sauf les levés géophysiques)
	54138 - Laboratoires d'essais
5414 - Services de conception spécialisée	54141 - Services de design d'intérieur

⁶ Il convient de noter qu'un sous-secteur est défini par un code NAICS à 3 chiffres, un groupe industriel par un code à 4 chiffres et une industrie par un code à 5 chiffres.

Groupe industriel	Industrie
	54142 - Services de design industriel
	54143 - Services de design graphique
	54149 - Autres services spécialisés de design
5415 - Conception de systèmes informatiques et services connexes	54151 - Conception de systèmes informatiques et services connexes
5416 - Services de conseil en gestion, et conseils scientifiques et techniques	54161 - Services de conseil en gestion
	54162 - Services de conseil en environnement
	54169 - Autres services de conseils scientifiques et techniques
5417 - Services de recherche et de développement scientifiques	54171 - Recherche et développement en sciences physiques, en génie et en sciences de la vie
	54172 - Recherche et développement, en sciences humaines et en sciences sociales
5418 - Services de publicité, de relations publiques et services connexes	54181 - Agences de publicité
	54182 - Services de relations publiques
	54183 - Agences d'achat de médias
	54184 - Représentants de médias
	54185 - Publicité par affichage
	54186 - Publipostage
	54187 - Services de distribution de matériel publicitaire
	54189 - Autres services liés à la publicité
5419 - Autres services professionnels, scientifiques et techniques	54191 - Études de marché et sondages d'opinion
	54192 - Services photographiques
	54193 - Services de traduction et d'interprétation

Groupe industriel	Industrie
	54194 - Services vétérinaires
	54199 - Tous les autres services professionnels, scientifiques et techniques⁷

⁷ Certaines entreprises qui pourraient autrement être considérées comme des « services professionnels » sont explicitement exclues du présent guide. Il s'agit notamment des cliniques médicales et dentaires, des autres entreprises liées à la santé, des établissements d'enseignement (collèges privés) et des entreprises offrant des services spécialisés au secteur de l'extraction d'énergies fossiles. Ces entreprises présentent des caractéristiques particulières et des guides distincts seront publiés pour ces secteurs en temps utile. En outre, un guide distinct est prévu pour les entreprises du secteur des technologies de l'information.

ANNEXE 2 Descriptions des technologies

Tableau 7. Descriptions des technologies couramment utilisées pour décarboner le sous-secteur des services professionnels

Technologie	Description	Applications	Considérations	Ressources
Thermopompe électrique	Une thermopompe électrique est un appareil qui extrait la chaleur d'un endroit à basse température et la transfère vers un endroit à température plus élevée. Les deux types de pompes à chaleur les plus courants sont les suivants : • Pompes à chaleur à air : la source ou le puits de chaleur est l'air extérieur. • Pompes à chaleur géothermiques : la source ou le puits de chaleur provient du sol.	Les pompes à chaleur peuvent être utilisées pour le chauffage des locaux, le chauffage de l'eau et la climatisation, en remplacement des technologies traditionnelles de chauffage, ventilation et climatisation (c'est-à-dire les chaudières, les chaudières à gaz et les climatiseurs).	Les thermopompes sont très efficaces, souvent trois fois plus que les chaudières ou les fours. Les pompes à chaleur ont un coût initial plus élevé que les équipements CVC traditionnels.	Chauffage et climatisation avec une thermopompe - Ressources naturelles Canada
Chauffage urbain	Le chauffage urbain consiste à distribuer la chaleur produite par une centrale à des résidences, des entreprises ou des industries dans une zone locale. La source de chaleur centrale peut être produite à partir d'énergies propres ou de combustibles fossiles.	Le chauffage urbain est utilisé pour chauffer plusieurs bâtiments situés à proximité les uns des autres. Les applications courantes comprennent les campus universitaires, les hôpitaux et les zones résidentielles ou commerciales densément peuplées.	Le chauffage urbain peut constituer un moyen peu coûteux et efficace de mettre en œuvre une énergie propre. Il nécessite une coordination et un investissement initial important.	Série de fiches d'information sur les technologies de cogénération : Énergie de quartier Chauffage urbain - Système énergétique - AIE
Amélioration de l'enveloppe des bâtiments	Le remplacement des fenêtres et des portes par des modèles plus efficaces	Bâtiments résidentiels et commerciaux.	Permet de réaliser des économies sur les factures de chauffage et de climatisation, tout en	Emprisonnons la chaleur -

Technologie	Description	Applications	Considérations	Ressources
	peut réduire les pertes de chaleur dans les bâtiments. Le contrôle des fuites d'air peut réduire considérablement les pertes de chaleur d'un bâtiment. Il convient de procéder à une identification systématique des fuites d'air, puis de les colmater à l'aide de joints d'étanchéité et de mastic, et d'appliquer des joints et des bandes adhésives. L'ajout d'isolation aux murs, au toit, au grenier et au sous-sol d'un bâtiment réduit la quantité d'énergie nécessaire pour le chauffage et la climatisation. Il existe de nombreux types de matériaux isolants, avec des applications, des rendements et des coûts différents.		maintenant une température agréable dans le bâtiment.	Ressources naturelles Canada
Thermostats intelligents	Un thermostat intelligent réduit l'énergie nécessaire pour chauffer ou climatiser un bâtiment en reconnaissant les préférences des occupants et en établissant un programme qui ajuste automatiquement la température lorsqu'ils sont absents ou qu'ils dorment, afin de réduire la consommation d'énergie.	Bâtiments résidentiels et commerciaux.	Permet de réaliser des économies sur les factures de chauffage et de climatisation, tout en maintenant une température confortable dans le bâtiment.	Thermostats intelligents - Ressources naturelles Canada
Véhicule zéro émission (VZE)	Un VZE est un véhicule qui a le potentiel de ne produire aucune émission par le tuyau d'échappement. Il peut être équipé d'un moteur à combustion interne (MCI) classique, mais doit	Les VZE peuvent remplacer les véhicules à moteur à combustion interne traditionnels.	Le coût initial des VZE est généralement plus élevé que celui des véhicules à moteur à combustion interne, mais le coût des	Types de véhicules zéro émission - Ressources naturelles Canada

Technologie	Description	Applications	Considérations	Ressources
	également pouvoir fonctionner sans l'utiliser. Il existe trois types de véhicules zéro émission (VZE) : • Véhicule électrique à batterie (VEB) – Fonctionne à l'aide de moteurs électriques et de batteries rechargeables. Aucune émission d'échappement. • Véhicule électrique hybride rechargeable (VEHR) – Équipé de batteries rechargeables et d'un moteur à essence, il peut fonctionner dans les deux modes. Aucune émission par le tuyau d'échappement en mode électrique. • Véhicule à pile à combustible (VEPC) – Utilise l'hydrogène pour alimenter un moteur électrique. Aucune émission polluante.		carburants est moins élevé. Lors du choix d'un type de VZE, il convient de tenir compte de l'infrastructure de recharge disponible et de l'autonomie requise pour le véhicule.	